

Mort de Maurice Audin : Macron reconnaît la «torture»

Par [Laure Bretton](http://www.liberation.fr/auteur/12539-laure-bretton) et [Dominique Albertini](http://www.liberation.fr/auteur/12681-dominique-albertini) — 13 septembre 2018 à 21:46



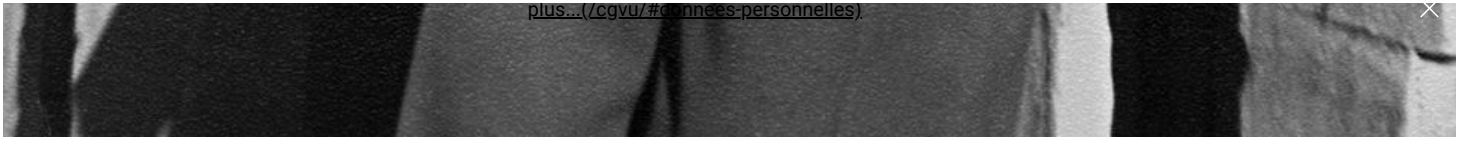


Photo non datée de Maurice Audin. Photo AFP. STF

Le chef de l'Etat a admis que le militant communiste avait été assassiné en Algérie par des soldats français en 1957.

Militant anticolonialiste, mathématicien et père de famille, Maurice Audin a bien été assassiné par l'armée française en 1957. Emmanuel Macron l'a reconnu jeudi, faisant de ce fait historique une vérité officielle. Le chef de l'Etat s'est rendu à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), au domicile de Josette Audin. Et a remis à la veuve du disparu, 87 ans, une déclaration reconnaissant que son époux était *«mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France»*. Attendu depuis des décennies par la famille et ses soutiens, ce geste mémoriel est le plus ambitieux depuis l'élection de Macron. Dans un communiqué, la famille Audin a salué *«la déclaration du Président dont chacun pourra mesurer l'immense portée politique et historique»*. Alger a salué *«un pas positif»*.

ADVERTISING



inRead invented by Teads

Qui était Maurice Audin ?

Il est environ 23 heures, ce 11 juin 1957, lorsque des militaires français débarquent au premier étage d'un HLM d'Alger. S'y trouvent Maurice Audin, un enseignant en mathématiques de 25 ans, son épouse et leurs trois enfants. Alors que la bataille d'Alger bat son plein, le couple, membre du Parti communiste algérien, a hébergé à son domicile des militants indépendantistes. Maurice est emmené au «centre de triage» d'El Biar. Quelques jours plus tard, l'armée annonce à Josette qu'il a disparu après s'être évadé à l'occasion d'un transfert, le 21 juin. Elle ne le reverra jamais. Le décès de Maurice Audin sera acté en 1963.

La thèse officielle est aussitôt remise en cause. Dès le 4 juillet 1957, Josette Audin porte plainte pour homicide. Mais de non-lieux en amnisties, la procédure finit par s'éteindre. En 1958, l'historien Pierre Vidal-Naquet publie une contre-enquête invalidant le récit de l'armée. La même année, le communiste algérois Henri Alleg, lui aussi arrêté, raconte dans le livre *la Question* avoir été témoin des tortures infligées à Audin.

L'affaire est relancée en 2001 par la publication d'un livre du général Aussaresses, où il reconnaît et défend le recours à la torture en Algérie. L'officier confirme avoir ordonné l'interrogatoire d'Audin mais ne dit rien de son sort. Le 16 mai 2011, Josette Audin dépose plainte contre X pour séquestration : nouveau non-lieu. Dernier rebondissement : une confession posthume d'Aussaresses diffusée en 2014 : «*On a tué Audin. On l'a tué au couteau pour faire croire que c'était les Arabes qui l'avaient tué. Voilà.*»

Qu'a reconnu Macron ?

«*Vous n'avez jamais cédé pour faire reconnaître la vérité. La seule chose que je fais, c'est la reconnaître*», a-t-il dit à Josette Audin, lui demandant «*pardon*» pour la mort de son mari. Il lui a aussi remis une déclaration écrite, dans laquelle il juge que le récit originel de l'armée «*souffre de trop de contradictions et d'in vraisemblances pour être crédible*». Mais le chef de l'Etat ne se prononce pas sur les circonstances exactes du décès : exécution ou mort sous la torture. Plus largement, Macron dénonce «*un système dont les gouvernements successifs ont permis le développement*». La déclaration annonce enfin une «*dérogation générale*» qui, à terme, «*ouvrira à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'Etat*» concernant les disparus civils et militaires.

Dès le début de son mandat, Macron avait été enjoint par une quarantaine de personnalités à s'exprimer lors du soixantième anniversaire de la mort de Maurice Audin. Parmi elles, le mathématicien Cédric Villani, futur député LREM et proche de la famille. Une demande d'abord laissée sans suite avant que l'Elysée ne rouvre le dossier début 2018. Prévus pour juillet, la déclaration fut reportée par l'affaire Benalla.

Qu'en disaient ses prédécesseurs ?

Epousant le mouvement colonial, François Mitterrand, ministre de l'Intérieur et de la Justice (1954-1957), avait refusé la grâce de plusieurs militants FLN. Devenu le premier président PS de la V^e République, il confesse sur le tard à Robert Badinter : «*J'ai au moins commis une faute dans ma vie, celle-là.*» Jacques Chirac a, lui, déverrouillé des pans de mémoire, notamment en reconnaissant, une fois président, la responsabilité de l'Etat dans la rafle du Vél d'Hiv de juillet 1942. Sous sa présidence, Paris et Alger travaillent sur un traité d'amitié. Mais, raconte-t-il dans ses mémoires, Alger réclamait la reconnaissance officielle de la culpabilité de la France : «*Je ne l'ai naturellement pas acceptée*». En 2007, l'épouse de Maurice Audin s'adresse à Nicolas Sarkozy, sans obtenir le moindre retour. Deux ans plus tard, Michèle Audin, mathématicienne et fille du disparu, refusera la Légion d'honneur qui lui était décernée, dénonçant l'attitude «*méprisante*» du chef de l'Etat.

A l'automne 2011, pas encore officiellement candidat à l'Elysée, François Hollande, qui a fait son stage de l'ENA à Alger en 1978, rend hommage aux militants algériens jetés à la Seine par la police le 17 octobre 1961. A peine installé à l'Elysée, il reconnaît officiellement la date de la répression policière. Conseillé par l'historien Benjamin Stora, il jalonne son quinquennat de gestes apaisants. Dès août 2012, Josette Audin lui réclame «*une condamnation ferme de la torture et des exécutions sommaires commises par la France pendant la guerre d'Algérie*». Lors de son premier déplacement officiel en Algérie, en décembre 2012, Hollande se recueille sur la place Maurice-Audin d'Alger. En 2013, il décide l'ouverture des archives de l'affaire. En juin 2014, dans un communiqué, il écrit noir sur blanc ce que la famille du mathématicien affirme depuis plus de soixante ans : «*Les documents et les témoignages dont nous disposons aujourd'hui sont suffisamment nombreux et concordants pour infirmer la thèse de l'évasion qui avait été avancée à l'époque. M. Audin ne s'est pas évadé. Il est mort durant sa détention.*»